



**Conseil Communal de
Belmont-sur-Lausanne**

Préavis No 02/2024 au Conseil communal

Transferts et échange de surfaces entre parcelles privées et domaine public

Rapport de la Commission Technique

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ont participé le **29 janvier 2024** à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil communal

Mme Sandra Gillard, Présidente

Municipalité

Mme. Nathalie Greiner, Syndique
Mme. Catherine Schiesser

Commission Consultative
d'Urbanisme

M. Jean-Pierre Amann
M. Benoît Grossenbacher
Mme Séverine Chabrier (excusée)
M. Hélder De Jesus Da Silva (excusé)
M. Enrico Monsutti (excusé)

Commission Technique

M. Eric Ruchet
Mme Carole Ernst
M. Patrick Sonnay
M. Frédéric Michaud
Mme. Jeanne Wéry (excusée)
Mlle. Clémence Neven (rempl. Mme Jeanne Wéry)

Mlle. Clémence Neven a remplacé Mme. Jeanne Wéry en cours de procédure mais n'a pas pu participer à la séance de présentation.

Préambule

En coordination avec le préavis 03/2024 traitant du PACom, la municipalité soumet le préavis 02/2024 proposant des transferts et un échange de surfaces entre le domaine privé et le domaine public. L'objectif de la municipalité est de régulariser les places de containers déjà situées sur des parcelles communales ainsi que d'ouvrir la possibilité de création d'un chemin piétonnier.

La commission technique a été convoquée le 29 janvier à une séance de présentation du préavis et de ses objets. Nous avons pu approfondir les points principaux et également discuter de l'opposition déposée lors de la mise à l'enquête publique au mois de juin 2023. Nous vous exposons ces différents points dans notre rapport.

Analyse

Le plan d'affection Communal (ci-après PACom) version 2019 comprenait déjà des transferts et échanges de surfaces. Cette fois-ci, la municipalité présente trois préavis distincts, mais tous liés par cette révision attendue du PACom.

Les deux transferts de surfaces concernent des places containers déjà installées et situées sur des parcelles communales sur le chemin du Crau-au-Fer et le chemin de Villars. En les intégrant au domaine public, la situation se régularise et permet d'inscrire une servitude d'usage public au registre foncier.

L'échange de surfaces concerne la parcelle 274, située entre le chemin du Blessoney et la route cantonale. L'objectif visé par la municipalité avec cette proposition d'échange de surfaces est de créer une bande supplémentaire le long du chemin du Blessoney afin de permettre, à terme, l'étude d'un cheminement piétonnier sur le domaine public. En compensation de cette bande de surface utilisée sur le haut de la parcelle, la municipalité a proposé au propriétaire une surface équivalente sur le bas de la parcelle, qui permettrait un accès facilité par la route des monts de Lavaux. Le propriétaire a accepté cette proposition. Cependant ce plan a soulevé une opposition.

M. et Mme. Dessoulavy ont émis une opposition, estimant que cet échange de surface, en vue de construire un chemin d'accès piétonnier, devrait être précédé d'un projet d'élargissement et soulevant plusieurs risques et contraintes liés à sa réalisation.

Commentaire de la CT

Les deux transferts de propriétés sont pertinents et s'inscrivent dans une logique de régularisation de la situation actuelle. Il n'y a pas de commentaires particuliers à y apporter.

Concernant l'échange de surface sur la parcelle 274, l'opposition en tant que telle ne nous paraît pas pertinente à ce stade, dans la mesure où aucun projet concret n'est encore à l'étude. De plus cela péjorerait l'opportunité de gain de sécurité apporté aux piétons sur le haut de la

parcelle et aux véhicules sur le bas. Nous abondons dans le sens de la commune et proposons de lever cette opposition.

Néanmoins la pertinence des remarques et des propositions d'aménagement du chemin, émises dans l'opposition devra être prise en compte par la municipalité lors des futures discussions avec les propriétaires pour l'élaboration du projet final de cheminement piétonnier.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission technique se rallie unanimement aux conclusions du préavis 02/204 et vous propose de les accepter sans modification.

Rédigé à Belmont-sur-Lausanne, le 29 février 2024.

La Commission Technique (CT) :

| Nom et prénom | Signature |
|-------------------------------|-----------|
| Frederic Michaud (rapporteur) | |
| Carole Ernst | |
| Clémence Neven | |
| Patrick Sonnay | |
| Eric Ruchet | |